

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés.

Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI INVEST – US EQUITY (I USD)

(ISIN- LU0185496204) – Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs institutionnels.

Un compartiment de OFI INVEST umbrella SICAV

La société de gestion de la SICAV est OFI LUX

Le compartiment est géré par Kinetics Asset Management, Inc., Bamco, Inc., Edgewood Management LLC.

Le conseiller en investissements du compartiment est OFI Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment cherche à réaliser une augmentation du capital en investissant des titres de capital américains, notamment dans des actions ordinaires, des obligations convertibles et des warrants sur titres de capital et obligations convertibles cotés ou négociés sur les Autres marchés réglementés aux États-Unis.

Les actifs du compartiment seront principalement investis comme indiqué ci-dessus.

Les actifs du compartiment seront principalement investis dans des petites et moyennes entreprises américaines.

Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

Pouvoir de gestion

Les gestionnaires de placement ont toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

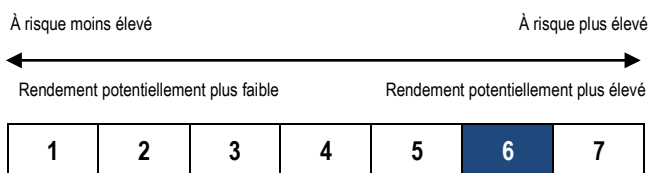
Politique de distribution

Les revenus découlant du compartiment sont réinvestis.

Recommandation

Ce compartiment ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent sous 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur se base sur la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de ce compartiment sur les cinq dernières années.

Ce compartiment est classé dans la catégorie 6, car il investit principalement ses actifs nets dans des titres de capital (notamment dans des actions ordinaires, des obligations convertibles et des warrants sur titres de capital, ainsi que dans des certificats américains de dépôt, ou ADR, et des certificats de dépôt mondiaux, ou GDR) aux États-Unis.

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : comme le compartiment peut investir dans des obligations convertibles, il est exposé au risque de crédit associé aux titres détenus par le compartiment en cas de défaut ou de révision à la baisse de la cotation d'un émetteur.

De plus, la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que

l'investissement est sans risque. Le capital ne bénéficie

d'aucune garantie ni d'aucune protection.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal à l'adresse www.ofilux.lu.

Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée 1,00%

Frais de sortie Non applicable

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.

Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année

Frais courants 1,24 %

Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances

Commission de surperformance 10 % au-delà du S&P 500 Net Total Return Index

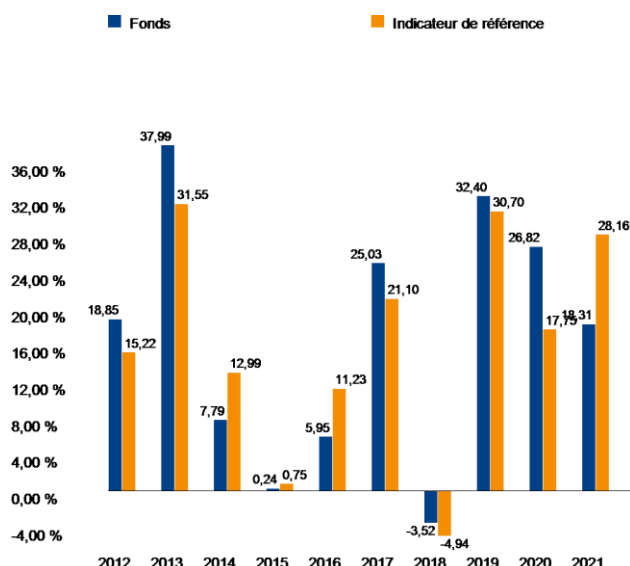
Les frais d'**Entrée** et de **Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le montant des **frais courants** est basé sur les dépenses de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Les frais de performance ont atteint 0,01 % lors du dernier exercice clos en décembre 2021.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV, disponible sur le site Internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indice de référence : S&P 500 Net Total Return Index

Au 30 décembre 2011, la performance du compartiment était égale à zéro, raison pour laquelle elle n'apparaît pas sur le graphique.

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Les frais courants et la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce compartiment a été lancé le 27 mai 2004.

Devise utilisée pour les calculs : USD

Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

En vigueur au 18 mai 2014 :

Les frais liés aux actions de classe I passent de 1,60 à 1,10 %

De nouvelles commissions de surperformance sont fixées : 10 % au-delà du S&P 500 Net Total Return EUR Index

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **JP MORGAN BANK LUXEMBOURG SA**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.ofilux.lu. Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre site Internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans les documents susmentionnés, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration_policy.pdf et une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

La société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avèreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le chapitre 17 du prospectus relatif à la SICAV.

La SICAV est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

La société de gestion est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 02/02/2022.